



LETTRE AUX PARENTS

Rimouski, le 31 mars 2020

COVID-19

Procédure pour la récupération des effets personnels et scolaires des élèves jugés essentiels et obligatoires

Chers parents!

Tout d'abord, nous espérons que toutes vos petites familles se portent bien! Nous vous encourageons à suivre les recommandations en cette période de pandémie, afin que la santé de tous soit préservée. Profitez de ces moments d'arrêt obligatoire afin de faire des activités avec vos cocos! Étant nous-mêmes parents, nous sommes plus que conscientes que la proximité peut amener aussi certains conflits, mais aussi tellement de beaux moments précieux!

Tel que mentionné dans le communiqué de presse du 27 mars dernier, nous vous partageons aujourd'hui les directives émises par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'Agence de la santé publique, concernant la récupération des effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires dans les établissements visés par la période de fermeture prévue jusqu'au 1^{er} mai 2020. Ces mesures visent avant tout à vous protéger vous, vos enfants et vos familles. Voici donc les informations importantes que vous devez savoir :

Quand?

La période de récupération débutera le 6 avril prochain et se poursuivra, au plus tard, jusqu'au 17 avril 2020.

Quoi?

Dans ce contexte de pandémie, sont considérés comme **effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires** :

- Lunettes, orthèses, prothèses, médicaments et accessoires médicaux ou matériel spécialisé en lien avec une limitation que l'enfant n'a pas à la maison;

***** NOTES IMPORTANTES *****

Au primaire et au secondaire : les cahiers pédagogiques ne sont pas considérés comme étant essentiels puisque plusieurs activités éducatives sont déjà proposées via la plate-forme lancée par le ministère. De plus, les tenues sportives et les souliers ne pourront pas être récupérés pour le moment.

Accès à l'établissement?

Il est important que vous sachiez que ni vous ni votre enfant ne serez admis à l'intérieur de notre établissement. Dans le but ultime de nous assurer de la sécurité de tous et d'éviter la propagation de la COVID-19, nous avons mis en place une procédure en vue de faciliter la récupération du matériel.

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos besoins relatifs à la liste des effets personnels et scolaires jugés essentiels et obligatoires mentionnée plus haut dans cette lettre, et ce, par courriel à l'adresse suivante : pascale.cyr@csphares.qc.ca.

Un membre de notre personnel communiquera prochainement avec vous afin de convenir d'un moment où vous pourrez venir récupérer le sac identifié au nom de l'élève.

Sur ce, dites à vos cocos que tout le personnel de l'école les salue et pense très fort à eux! Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et vous souhaitons un merveilleux confinement! N'oubliez pas, ça va bien aller!! ☺

Vos directrices, Marie-Hélène et Geneviève!



**Les informations et directives contenues dans ce communiqué proviennent du gouvernement du Québec, suite aux analyses et recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec.*